

thèmes en déposant des cahiers d'acteur. Supervisé par Isabelle Jarry, garante du MTE en tant que membre de la liste nationale des garants de la CNDP.

- après l'élaboration d'un premier cadrage de la SFEC et en amont du dépôt d'un projet de loi sur la stratégie à l'automne 2022, le MTE organisera une participation citoyenne avant de finaliser le projet de loi.
- A l'automne 2023, le MTE organisera une nouvelle concertation publique, sous l'égide de la CNDP, sur la stratégie afin de traduire les grands objectifs et mesures de la loi de programme en mesures détaillées dans la SNBC et la PPE
- Au printemps 2024, le MTE organisera une consultation publique sur les projets de SNBC et de PPE.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement permettra :

- de mieux connaître les attentes des citoyens ;
- de questionner certaines implications de la SFEC en termes de modes de vies et d'acceptabilité sociétale ;
- d'apporter plus de visibilité aux citoyens sur l'action publique ;
- de faciliter la compréhension, l'adhésion et la confiance des citoyens sur ces sujets techniques.

In fine, cet engagement permettra d'accroître la légitimité et la visibilité des choix et orientations du scénario et de la SFEC. Cet engagement est ainsi susceptible à court et surtout à long termes d'influencer les modes de vie et de consommation des citoyens en faveur de la transition bas-carbone.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement relève pleinement de la démarche Open Government.

L'engagement contribue à un partage d'informations tout au long du processus d'élaboration de la SFEC. Il renforce grandement la transparence du processus ;

Il permettra aux citoyens d'exprimer leurs attentes puis de porter un avis et d'enrichir les hypothèses prises et les orientations retenues.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Sarah Prince-Robin
Commissariat Général au Développement Durable
sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr

Engagement #7 : Co-construire la 3e Stratégie nationale de la biodiversité (SNB3) pour la période 2021-2030 et créer de l'engagement au cœur même des territoires.

<p>Date de début et de fin de l'engagement</p> <p>Début 2021- début 2022</p> <p>Ministère porteur</p> <p>Ministère de la Transition Ecologique</p>
--

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'urgence d'une troisième stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030

Les rapports de l'IPBES et les indicateurs nationaux dressent un constat alarmant de l'état de la biodiversité dans le monde et en France. Ainsi, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu d'un rythme d'extinction 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel. En 2018, 28 % des 96 951 espèces étudiées étaient menacées, dont 40 % des amphibiens, 25 % des mammifères, 14 % des oiseaux, 31 % des requins et raies, 34 % des conifères... Les milieux naturels sont également fragilisés ou détruits par certaines activités humaines : par exemples, plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde. Au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans.

Pourtant, les apports de la nature sont vitaux. Elle fournit des services fondamentaux, dits « écosystémiques ». Elle satisfait des besoins primaires comme l'oxygène, la nourriture, l'eau potable, des énergies. Elle inspire des innovations et constitue une ressource extraordinaire pour le monde médical. Elle assure la reproduction de plantes agricoles, via les pollinisateurs, et maintient la fertilité des sols. Elle atténue certains risques naturels comme les inondations.

Une impulsion nouvelle vient d'être donnée au plus haut par le « One planet summit » dédié à la biodiversité, réuni à Paris le 11 janvier 2021. La France a accueilli par ailleurs à Marseille, du 3 au 11 septembre, le Congrès mondial de la nature, rendez-vous majeur de l'UICN (l'Union internationale de la conservation de la nature). Puis se tiendra en Chine la 15ème conférence des parties de la convention sur la biodiversité, qui définira un cadre mondial nouveau dans ce domaine. Enfin, l'Union européenne actualise sa stratégie européenne de la biodiversité.

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. Après une première phase 2004-2010 basée sur des plans d'actions sectoriels, la SNB 2011-2020 a visé un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer.